

**Conditions générales de usedSoft Deutschland GmbH
(ci-après dénommé « usedSoft »)
pour l'achat de logiciels**

§ 1 Domaine d'application

1. Les conditions générales d'achat suivantes (ci-après dénommées « CG d'achat») sont applicables à tout achat de logiciel effectué à travers la société usedSoft Deutschland GmbH, siégeant à Dortmund/D, (ci-après dénommée «usedSoft ») par un fournisseur.
2. Ne sont considérés comme « fournisseurs » au sens de ces CG d'achat que des entreprises, personnes morales de droit public et de patrimoine spéciaux de droit public.
3. Toutes conditions divergentes ou complémentaires du fournisseur, de même que ses propres conditions générales ne font pas partie du contrat, même si celles-ci ne peuvent être expressément contredites.

§ 2 Conditions de livraison; contenu essentiel du contrat

1. Les licences de logiciel du fournisseur proposées à la vente doivent remplir les conditions citées dans la juridiction compétente (CJUE, C-128/11, Cour fédérale de justice, Az. I ZR 129/08). „Le fournisseur garantit notamment que les licences de logiciel ont été acquises (dans un cadre commercial) et payées intégralement par le premier acquéreur auprès du titulaire des droits ou ses revendeurs agréés en vue d'une utilisation illimitée dans la zone de l'Union Européenne ou de l'espace économique européen. En outre, le fournisseur garantit que le logiciel en question n'a pas été dupliqué de manière illicite. En plus, il garantit qu'aucune copie du logiciel créée/installée pour le transfert des licences du logiciel n'est plus utilisée et celle-ci a été rendue complètement inutilisable, y compris les éventuelles copies de secours et supports de données originaux, tout du moins si ceux-ci n'ont pas été transférés à usedSoft, conformément au bon de livraison.“
2. Le fournisseur déclare en plus l'existence de ces conditions préalables dans une déclaration séparée, sur la base d'un formulaire mis à disposition par usedSoft (« déclaration de licence »). En outre, le fournisseur cite les droits d'exploitation des licences de logiciel transmis applicables contractuellement (par ex. CLUF (Contrat de Licence Utilisateur Final), PUR (droit d'utilisation d'un produit) depuis la date de la première acquisition).
3. Par ailleurs, immédiatement après réception du paiement, le fournisseur remettra une déclaration basée sur un formulaire établi par usedSoft, mentionnant que usedSoft a intégralement réglé le prix de la licence de logiciel à transmettre.
4. La remise des déclarations mentionnées au point 2 et 3 (déclaration de licence, désignation des droits d'exploitation applicables contractuellement, confirmation de paiement) ainsi que la livraison d'éventuels supports de données selon le chiffre 1 sont partie intégrante du contrat. Si ces déclarations ou les supports de données ne sont pas réceptionnés par usedSoft sous quatre semaines après la confirmation de l'achat, usedSoft est en droit de résilier immédiatement le contrat.
5. Le fournisseur ne pourra pas faire valoir de réserve de propriété jusqu'au paiement complet du prix d'achat. Le fournisseur garantit qu'il n'existe pas non plus de réserve de propriété au profit d'un tiers ni de droits de tiers s'opposant à un achat du logiciel par usedSoft.

6. La livraison de la licence de logiciel s'effectue conformément à la commande correspondante et aux délais qui sont fixés dans celle-ci. Si les délais de livraison ne peuvent être respectés, usedSoft devra en être informée immédiatement. Par ailleurs, les délais de livraison stipulés dans les commandes sont obligatoires. usedSoft est en droit de refuser la réception d'un logiciel si celui-ci n'est pas livré dans les délais stipulés dans la commande.

§ 3 Modalités de paiement

Sont applicables les prix respectivement convenus et indiqués par usedSoft dans les commandes correspondantes. Le fournisseur est tenu d'établir les factures dès l'envoi de la marchandise, en mentionnant le numéro de commande et le numéro d'article. La TVA doit être indiquée séparément. Les factures du fournisseur seront réglées net dans les 14 jours après réception de la facture. usedSoft est en droit de compenser des créances par des créances qu'elle détient à l'encontre du fournisseur.

§ 4 Garantie, responsabilité, droits légaux

Les garanties et la responsabilité sont régies par les dispositions légales.

§ 5 Droit applicable et tribunal compétent

La relation contractuelle entre usedSoft et le fournisseur ainsi que la transmission des licences de logiciel sont exclusivement soumises au droit allemand, sauf en ce qui concerne la législation relative aux ventes internationales (CVIM).

Le tribunal compétent pour tout litige activement géré par usedSoft émanant de contrats conclus entre elle et un fournisseur est Dortmund/Allemagne (ressort du tribunal régional de Dortmund) ou le tribunal se trouvant au siège du fournisseur, en fonction du choix de usedSoft.

§ 6 Divers

Toutes autres conditions ainsi que toutes conventions additionnelles éventuelles complémentaires ou divergentes requièrent la forme écrite pour être applicables. Ceci vaut également pour la révocation de la forme écrite elle-même requise.

Si l'une des dispositions du présent contrat est invalide ou le devient, ou bien si l'une des dispositions du présent contrat devient inapplicable après la conclusion du contrat, la validité du contrat n'en sera nullement affectée. Les dispositions non valides ou inapplicables seront remplacées par des provisions valides et applicables se rapprochant le plus possible de l'objectif économique que les parties entendaient atteindre par le biais des provisions désormais invalides ou inapplicables. Les dispositions ci-dessus s'appliquent également en cas de lacune dans le contrat.